

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On mande de Vienne, le 22 mars :

La Chambre des députés, réunie en séance secrète, a autorisé les poursuites judiciaires pour injure contre un de ses membres, M. Ryger.

La Correspondance provinciale de Berlin, dit qu'il a été permis aux troupes prussiennes, stationnées dans les duchés, d'accueillir dans leurs rangs des volontaires sleswigo-holsteinois, sans que ceux-ci eussent préalablement acquis la qualité de sujet prussien.

La principale fête pour le cinquantième anniversaire de la réunion des provinces rhénanes à la monarchie prussienne aura lieu le 15 mai, avec la participation du roi, à Aix-la-Chapelle.

Le projet de célébrer cette fête, à Cologne, a été abandonné par suite de l'attitude prise dans cette question par le conseil municipal de cette dernière ville. Sa Majesté assistera, néanmoins, à l'inauguration du monument élevé, à Cologne, à la mémoire du roi Frédéric-Guillaume III.

L'on dit que le duc d'Augustenbourg compte quitter la ville de Kiel le 21 et le 22 de ce mois, pour n'être pas témoin des manifestations dont la fête du roi de Prusse sera probablement l'occasion.

Après un séjour de près d'une année au château de Frederiksbourg, la famille de Danemark est rentrée à Copenhague, où elle se propose de passer un mois.

La Gazette officielle de Turin, publie un décret royal pour la réorganisation du ministère de la marine.

Le Sénat continue la discussion du mariage civil.

La Chambre des députés a commencé l'examen du projet de loi relatif à l'exercice provisoire du bilan pour neuf mois, demandé par le ministre des finances.

On écrit de New-York, le 11 mars :

On a reçu les détails ci-après sur la défaite d'Early : Le combat a eu lieu près de Waynesbow. Sheridan a fait prisonniers 87 officiers, l'état-major d'Early, et 1,100 soldats. Il s'est emparé en même temps de sept canons, de cent wagons et d'un convoi de munitions. Early s'est échappé. Les fédéraux n'auraient perdu que dix hommes.

M. Seward a levé la mesure relative à la législation des passe-ports à la frontière canadienne. Il a été également convenu de ne pas augmenter la force navale sur les lacs.

Des réfugiés de Newbern annoncent que Sherman a occupé Fayetteville la semaine dernière, et qu'il est à quarante milles de Raleigh. D'après des renseignements venant de la même source, les soldats confédérés déserteraient par compagnies pour retourner dans les foyers. Une vive agitation règne parmi les nègres depuis qu'ils connaissent l'intention du gouvernement confédéré de les enrôler dans son armée. Les propriétaires appartenant au parti conservateur arment leurs esclaves.

Le Sénat confédéré a adopté une loi pour la conscription des nègres. On croit que cette

mesure sera sanctionnée par la Chambre des représentants.

Le Times a reçu de son correspondant de New-York les nouvelles suivantes, en date du 11 :

« Les journaux de Richmond, du 9, disent qu'on a reçu de la Caroline du Nord des nouvelles très-encourageantes. Ils font entendre que Sherman bat en retraite.

» La rencontre d'Early avec Sheridan a eu lieu à Fisheville.

» Les détails authentiques font encore défaut.

» Le bill pour l'armement des esclaves a passé au Sénat confédéré à une voix de majorité.

» Le Parlement canadien a adopté le projet de confédération par 91 voix contre 35. »

Les avis du Mexique, voie de New-York, constatent que la réception faite à M. Scarlett par l'empereur Maximilien a été très-cordiale. L'empereur a dit qu'il était heureux de voir les bonnes relations des deux pays se resserrer. La lettre de la reine Victoria exprime le désir de donner à l'empereur une preuve immédiate de sincère amitié et le souhait ardent de maintenir les relations les plus amicales avec le Mexique.

Dans une autre lettre adressée à l'impératrice, la reine Victoria manifeste son estime et son affection pour la jeune souveraine.

Les victoires des Français à Oajaca et à Tacatlan sont confirmées. Porfirio Diaz était arrivé sous escorte à Mexico. Un grand nombre d'émigrés américains arrivaient à la Vera-Cruz.

AMENDEMENTS AU PROJET D'ADRESSE.

Voici, sinon la lettre, du moins l'esprit des amendements relatifs au projet d'adresse qui ont été rédigés par les députés de l'opposition dans la dernière réunion Marie, et qui ont été déposés au Corps-Législatif :

- 1° Liberté politique. — Régime de la presse ;
- 2° Distinction entre les comités électoraux et les associations politiques ;
- 3° Décentralisation. — Droit des communes à élire leurs maires ;
- 4° Politique extérieure ;
- 5° Convention du 15 septembre ;
- 6° Rappel de l'armée du Mexique ;
- 7° Substitution du régime civil au régime militaire en Algérie ;
- 8° Expression de sympathie pour la république des Etats-Unis ;
- 9° Questions financières.

Il n'y aura pas d'amendement relatif à l'encyclopédie.

MM. Thiers et Berryer ont pris une grande part à la discussion de ces amendements, mais ils ne les ont pas signés.

Il est pourtant à peu près certain qu'ils parleront sur plusieurs des questions qu'ils soulèvent.

Voici un amendement présenté par MM. Martel, Lambrecht, le comte de Chambrun, Piéron-Leroy, le marquis d'Andelarre, le baron de Janzé, Ancel, Kolb-Bernard, Jules Brame, le baron Lespérut, Malézieux, Latour-du-Moulin.

Ajouter au § 1^{er}.

« Nous émettons le vœu que, dans la légis-

FREDERIKSBORG.

7

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Quand ils furent à distance, Justin adressa la parole à Jeanne.

— Que voulez-vous, ma sœur ? et il appuya sur ce mot.

— Je veux veiller Lilia... Je veux consoler mon père... Je veux, s'il est possible, réparer le mal que j'ai causé.

Jeanne avait prononcé ces paroles avec une expression de douleur si vraie, que Justin ne douta pas un seul instant. Il comprit que Dieu avait parlé à ce cœur égaré.

— Merci, ma sœur, merci du fond du cœur ! que Dieu nous assiste.

Il lui tendit la main qu'elle saisit avec un empressement où la passion se révélait peut-être encore, mais où l'affection fraternelle et la joie d'être comprise se manifestaient déjà.

Jeanne murmura Amen ! et fit le signe de la croix. On éperonna les chevaux qui firent un dernier effort,

et les deux jeunes gens arrivèrent à l'hôtel de Parsfell sans avoir prononcé une syllabe de plus.

Chacun vivait en soi et concentrait ses pensées.

Quand ils se présentèrent à l'hôtel, la porte était ouverte.

Escortés par les deux bandits, Louis et Jean étaient rentrés à l'écurie : ils se repentaient déjà de leur démarche et pressentaient un malheur. Chargés de leur funèbre fardeau, ils traversèrent la cour d'honneur, gravirent le perron, montèrent le grand escalier et se présentèrent à la porte du salon de réception ; cette porte était ouverte à deux battants. De chaque côté se tenaient deux hommes du peuple qui présentèrent ironiquement les armes.

La salle était éclairée par une infinité de torches et de flambeaux. Au centre, on avait dressé une table immense, autour de laquelle une cinquantaine d'individus, en guenilles et bras nus, se pressaient avidement.

Sur la nappe souillée de vin étaient placés sans ordre, sans symétrie, absolument comme au cabaret, des bouteilles pleines et vides, des plats chargés de viandes, des cristaux et des porcelaines, des pièces d'argenterie arrachées aux dressoirs et des candélabres.

Dans les angles du salon, sur les meubles, les armes de ces misérables ; armes de toute espèce, fusils, piques, pistolets, coutelas, haches, etc.

L'arrivée de Lilia fut saluée par un hurra sacrilège. Tous ces hideux convives s'étaient levés le verre en main, sur un signe de celui qui les commandait.

— A la mort de tous les aristocrates ! cria-t-il en portant à ses lèvres une bouteille de liqueur.

Ce toast impie fut répété par l'assistance. Louis et son compagnon étaient frappés de terreur. Ils n'osaient faire un pas et restaient immobiles sur le seuil.

— Je t'ai dit que le vieux présidait la fête, dit à Louis l'homme qui l'avait interrogé dans la cour, tu vois que je n'ai pas menti : regarde ! et il montra aux deux serviteurs fidèles, le corps glacé et raide du prince, pendu comme on sait au plafond.

C'était un spectacle hideux, infernal.

— Allons ! dit le chef, allons ! quand vous resterez là comme des statues de la bêtise et de la peur !... mettez la fille ici... ce sera le plat d'honneur... la pièce du milieu de notre dessert.

Et le misérable désignait le centre de la table. On applaudit à outrance à cette horrible parole.

En un instant le milieu de la table fut dégagé ; le corps de Lilia fut étendu brutalement sur la nappe. Pour compléter l'infâme profanation, tout autour du cadavre on plaça des bouteilles vides et dans le goulot de ces bouteilles, des bougies allumées, qu'on arrachait aux candélabres.

— Et maintenant, reprit le chef, buvez un coup ! buvez à la mort de tous les nobles...

Deux verres pleins furent tendus aux deux valets glacés de terreur.

Justin et Jeanne pénétrèrent dans la cour ; elle était déserte ; les gens qui s'y trouvaient à l'arrivée de Jean et de Louis étaient montés au salon pour assister au spectacle que leur promettait l'incident.

Le vicomte et sa cousine descendirent de cheval. Un coup d'œil leur apprit qu'il se passait à l'hôtel des choses horribles. Sans songer au danger, ils marchèrent résolument vers le grand escalier. Justin avait une paire de pistolets à la main.

— Fuyez, Jeanne, dit-il à la jeune fille... fuyez !...

Jeanne eut un regard d'héroïne et prit les devants. Deux des assassins voulurent les arrêter, deux bourrades de Justin les envoyèrent rouler du haut en bas.

lation sur la presse, la juridiction des tribunaux ordinaires soit substituée au régime administratif. »

Un autre amendement, présenté par MM. L. Millon, le baron de Ravinet, le baron Lespérut, L. Buffet, Aymé, est ainsi conçu :

Ajouter à la fin du paragraphe 9.

« Le pays verrait avec satisfaction le gouvernement de Votre Majesté prendre désormais les maires dans le sein des conseils municipaux. »

Voici la série des amendements présentés par l'opposition au projet d'adresse :

Sur le § 1^{er}. — « La liberté seule élève l'âme des peuples, parce que seule elle fait des hommes; seule elle donne l'influence au dehors, l'harmonie et la prospérité au-dedans. Sans elle les victoires mêmes sont stériles, et les réformes précaires. »

« Il faut à la France en 1865 ce que 1789 lui avait donné :

- » Une presse libre,
- » Des ministres responsables,
- » Des communes gouvernées par des magistrats de leur choix,
- » L'instrument, la sanction et la pratique de la liberté.

« C'est une illusion que de chercher le progrès ailleurs que dans la liberté et la liberté ailleurs que dans la liberté politique. »

« La France a été la première des nations libres : après avoir enseigné au monde la liberté, doit-elle se résigner aujourd'hui à ne pas la posséder elle-même? »

Sur le § 1^{er}, après le 1^{er} amendement. — « Dans le pays du suffrage universel on voit les comités électoraux poursuivis sous le nom d'associations illicites, et pour la première fois, à ceux qui ont le droit d'élire on conteste le droit de délibérer. »

« Loin de marcher vers la liberté, le gouvernement s'en éloigne. »

§ 7. — « L'état de nos finances et du crédit public dépend de notre régime politique plus encore que des circonstances extérieures. »

« Tandis que l'Angleterre diminue sa dette, la France augmente incessamment la sienne. »

« Nos budgets réglés se soldent par des découverts ou au moyen d'emprunts. »

« Le commerce, l'agriculture, l'industrie, souffrent et demandent un remède prompt et décisif à cet état de choses. »

« La Chambre ne peut remplir efficacement son mandat qu'autant que le principe fondamental de la spécialité dans le vote des finances aura été restituée. »

§ 9. — « Le gouvernement reconnaît que les conseils généraux et les conseils municipaux sont dignes de recevoir des attributions plus étendues. Il ne peut donc leur refuser d'élire leurs présidents et leurs bureaux. »

« La véritable décentralisation consiste à transférer à des magistrats élus une partie des

attributions retenues aujourd'hui par le pouvoir exécutif ou par ses agents sans responsabilité réelle. »

« Avant toute réforme, les maires doivent donc être choisis tout au moins dans le sein des conseils municipaux comme ils l'étaient autrefois. »

« Paris et Lyon ne peuvent rester plus longtemps en dehors du droit commun. »

§ 11. Après ces mots : *Nécessaire à l'ordre public.* — « Notre instruction criminelle, organisée par une loi que le régime absolu a inspirée, blesse en plusieurs points nos mœurs et compromet gravement les intérêts des citoyens. Nous en sollicitons la réforme. »

« Nous croyons aussi que les lumières de la civilisation ont assez profondément pénétré les esprits pour que le moment soit venu de faire prévaloir dans nos lois pénales le grand principe de l'inviolabilité de la vie humaine. »

§ 12. — « Dans un pays où le peuple est souverain, le père qui n'instruit pas ses enfants manque à la fois à son devoir de père et à son devoir de citoyen. L'Etat doit l'obliger à remplir ce devoir; il doit lui en faciliter l'accomplissement, en mettant lui-même gratuitement à la portée de tous l'enseignement primaire. »

« Il importe aussi qu'un enseignement professionnel et un enseignement administratif, libéralement organisés, généralisent les connaissances industrielles et agricoles, et préparent pour la France des fonctionnaires habiles, recrutés dans tous les rangs de la société. »

§ 13. — « La publication de l'encyclique et l'adhésion qu'elle a rencontrée dans l'épiscopat français nous ont permis de mesurer, avec une douloureuse surprise, les progrès des doctrines ultramontaines. »

« Le pays sait la nécessité d'établir entre tous les cultes une égalité réelle, de garantir le respect du principe de liberté de conscience, et d'assurer la liberté de discussion en matière religieuse et philosophique. »

§ 15 nouveau. — « Si en présence des conflits qui ont ému l'Europe, la parole de la France n'a pas été écoutée, si ses sympathies pour le Danemark et la Pologne ont été stériles, c'est que la France n'est prépondérante au-dehors que lorsque, libre au-dedans, elle donne pour règle à sa conduite des principes fixes et arrêtés. »

§ 16 nouveau. — Au Mexique, nous déplorons plus que jamais le sang versé pour un prince étranger, la souveraineté nationale méconnue, l'avenir de notre politique mal engagé. »

« Conformément aux déclarations du gouvernement, nous attendons le rappel de nos troupes. »

§ 17 nouveau. — « L'Algérie appelle un système nouveau d'administration. »

« Les intérêts de cette grande colonie exigent que les colons trouvent des terres à acquérir, que la propriété individuelle soit enfin constituée chez les Arabes, et qu'une législation libérale assure à nos compatriotes la représentation et les garanties qui leur font actuellement défaut. »

« L'armée y réprime vaillamment les insurrections, mais il n'appartient qu'à sa population civile d'en prévenir le retour en se développant, et d'établir en Afrique la puissance et la civilisation françaises. »

§ 19 nouveau. — « A Rome, la convention du 15 septembre nous promet le retour de nos troupes et répond sous ce rapport à la politique que nous avons conseillée; le gouvernement ne pourrait sans se contredire méconnaître en Italie les principes qui font la base de notre droit public. »

Après le § 19. — « Nous avons proclamé dès l'origine nos sympathies pour l'Amérique du Nord, »

« Grâce à d'héroïques efforts, l'esclavage est aboli. Nous serons heureux de voir rétablir la puissante république des Etats-Unis, alliée naturelle de la France, et nous saluons avec joie un triomphe qui n'aura rien coûté à la cause de la liberté. »

Voici les noms des orateurs qui se sont fait inscrire au Corps-Législatif, pour prendre part à la discussion de l'adresse. Cette nouvelle liste rectifie et complète celle que nous avons publiée :

Discussion générale. — Pour : MM. La Tour du Moulin, Calley Saint-Paul, Josseau, André (de la Charente), du Miral.

Contre : MM. Emile Ollivier, Kolb-Bernard, Plichon, Glais-Bizoin, Pelletan.

Intérieur. — Pour : MM. Josseau, baron de Beauverger, André (de la Charente), La Tour du Moulin.

Agriculture. — Pour : MM. Josseau, baron de Beauverger, Guillaumin, du Miral, baron de Veauce.

Contre : MM. le marquis d'Andelarre, Guillaumin, Darblay jeune.

Travaux publics. — Pour : MM. Dalloz, baron de Veauce, Busson-Billaud.

Contre : MM. d'Andelarre, Darimon, Chagot.

Finances. — Contre : MM. Lanjuinais, Darimon, Chagot, Garnier-Pagès.

Affaires étrangères. — Pour : M. Achille Jubinal.

Convention du 15 septembre. — Pour M. Guérault.

Contre : MM. Plichon, Kolb-Bernard, Larabure, Thomas Kerkado.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Contre : MM. le vicomte de La Tour, Emile Ollivier, Guérault, J. Simon.

Mexique. — Contre : M. Guérault.

Conseils généraux. — Contre : M. Jules Simon.

Avant que ces deux individus se fussent relevés, le vicomte et Jeanne gravissaient les dernières marches, traversaient l'antichambre et bondissaient, l'œil en feu, à la porte du salon, juste au moment où l'on disait à Jean et à Louis : Buvez à la mort des nobles.

Si préparés qu'ils fussent à quelque tableau affreux, ils n'avaient pu prévoir la vérité, et devant le spectacle qui s'offrit à leurs yeux épouvantés, ils reculèrent.

— M. le vicomte! Mademoiselle Jeanne! s'écrièrent à la fois Louis et Jean.

Il y eut un instant de silence : l'air résolu du vicomte, l'énergie qui brillait dans les yeux de Jeanne, avaient fait impression sur cette assemblée de démons.

— Eh bien, dit le chef en ricanant, voilà deux convives de plus... qu'ils boivent comme nous!...

— Oui! oui! qu'ils boivent avec nous!

Et l'on tendit à Jeanne et à Justin deux verres de vin.

Le vicomte, en deux revers de bras, fit sauter les deux verres, et d'un coup de poing en plein visage, fit trébucher celui qui lui présentait à boire.

Celui-ci était ivre, il roula sous la table.

Un cri de menace et de mort sortit de toutes les bouches. Jeanne et Justin se trouvèrent à côté de Louis et de Jean; et celui-ci, profitant de la confusion et du tumulte, glissa rapidement à l'oreille des deux jeunes gens :

— Fuyez, monsieur le vicomte, vous avez une fille... elle est rue...

Avant qu'il eût pu répondre à cette confidence, Justin était entouré, deux individus avaient déjà la main sur lui... Un instant le noble jeune homme s'était résigné à mourir; mais, en apprenant qu'il était père, il se sentit assez fort pour résister.

Doué d'une force peu commune, doublée encore par la colère qui bouillonnait dans son cœur, il écarta violemment les deux misérables qu'il avait devant lui, fit feu sur un troisième qui se précipitait sur lui. L'homme tomba foudroyé. Le tumulte fut alors à son comble.

Mettant à profit l'occasion qui s'offrait à lui, Justin enleva Jeanne d'un bras robuste et l'entraîna hors du salon.

Déjà la jeune fille avait pu s'emparer d'un long coutelas; non pour se défendre, mais pour se tuer, — autre Virginie, — afin d'échapper aux outrages. N'écoutant que leur courage et leur bon naturel,

Jean et Louis saisirent chacun un fusil à baïonnette et s'élançèrent également vers l'antichambre, décidés à protéger la fuite de leurs maîtres, au péril même de leur vie.

Tout cela s'était passé si rapidement, que Jeanne et Justin étaient déjà à la porte de l'antichambre, avant que les bandits fussent revenus de leur surprise.

Louis et Jean avaient eu le temps de fermer les battants de la porte du salon et de pousser devant une lourde banquette.

C'était là de bien faibles obstacles, il est vrai; mais c'était quelque chose cependant.

Des armes étaient aussi dans l'antichambre. Justin s'empara d'une hache et passa son second pistolet tout armé à Jeanne.

— Gagnez la vieille écurie, leur cria Louis. La porte de la rue est ouverte...

— Mais vous, malheureux...?

— Ne vous inquiétez pas... et songez à votre fille!...

Jeanne et Justin franchirent les premières marches de l'escalier.

Cependant, revenus de leur étonnement, les bandits sautèrent sur leurs armes et se ruèrent contre

Instruction publique. — Pour : MM. Josseau, Busson-Billaud, du Miral.

Contre : MM. le marquis d'Andelarre, Havin, Jules Simon, Carnot.

Algérie. — Contre : M. Lanjuinais.

Commerce maritime. — Contre : M. Ancel.

Dernier paragraphe (*Développement des libertés publiques*). — Pour : MM. Latour du Moulin, baron de Beauverger, baron de Veauce.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

A mesure que nous avançons dans le carême, les bals et les soirées vont diminuant, les églises se remplissent, le Père Félix tonne du haut de sa chaire à Notre-Dame.

La plupart des prédicateurs prêchent cette année contre le luxe. Cette maladie n'est pas nouvelle :

M. Edmond Texier, le chroniqueur du *Siècle*, fait le compte du luxe des Romains, et, passant de là aux temps plus rapprochés de nous, il ajoute :

Pierre de l'Estoile parle d'un mouchoir brodé pour M^{me} de Liancourt et qui coûta dix-neuf cents écus. En 1606, l'habillement que porta le marquis de Bassompierre au baptême des enfants du roi coûta vingt mille écus. La robe de la reine, dit Jean de Serres, était étoffée de trente-deux mille perles et de trois mille diamants qui la mettaient hors de pair et hors de prix. Les noces de Joyeuse coûtèrent onze millions de livres.

A la réception de l'ambassadeur de Perse, à Versailles (1715), Louis XIV portait un habit or et moire, brodé de douze millions cinq cent mille livres de diamants, et si pesant que le grand roi, accablé, fut obligé de le quitter au milieu de la cérémonie.

Louis XV, l'Héliogabale monarchique, va encore plus loin en dépenses. Trente-six millions de livres pour une seule de ses maîtresses!

Quand on a assisté au défilé de ces gigantesques prodigalités, et qu'on reporte ses regards sur notre société tirée au cordeau, parcourue dans ses maisons bâties au compas; quand on voit nos bourgeois-gentilhommes forcés de mesurer à la table de Pythagore le chiffre de leurs dépenses, on reconnaît que la société ancienne était plus dépensière que la nôtre. Ce qui n'est pas cependant faire un compliment à celle-ci ni lui donner un encouragement.

— Le duc et la duchesse de Persigny partiront dans quelques jours pour se rendre à Rome, d'où ils seront de retour quelques semaines après. Le duc de Persigny, dit-on, voudrait se rendre compte par ses yeux de l'état à Rome des choses et des esprits.

— Quatre-vingt-sept années de travail et les rhumatismes obstinés ne peuvent vaincre l'ar-

la porte du salon qui vola en éclats.

Jean et Louis, qui allaient sortir de l'antichambre, se virent perdus et résolurent de se sacrifier pour faire gagner du temps au vicomte et à sa cousine.

Ils se retournèrent et firent feu sur la masse.

Deux hommes tombèrent en blasphémant.

Arrêtés dans leur élan par la banquette, les plus furieux, les plus ardents à la poursuite, tombèrent sur le parquet, encombrant le passage.

Le hasard voulut que Louis eût entre les mains un fusil de chasse à deux coups; — il fit feu une seconde fois, et un autre assaillant tomba.

Les assassins eurent un instant d'indécision.

Jean et Louis, usant de leur dernière ressource, lancèrent à toute volée leurs fusils sur la masse. Cela fit encore quelques bonnes blessures; mais il n'y avait plus qu'à mourir. Un miracle pouvait seul sauver les deux braves serviteurs : ils tentèrent de l'accomplir.

Se pendre aux portières, les arracher et les jeter sur la banquette, enlever deux lourds candélabres chargés de bougies allumées, les lancer sur les draperies, abattre deux ou trois torches sur le parquet, fut pour les deux valets l'affaire d'un instant.

deur littéraire de M. Viennet, qui vient de terminer une *Histoire des Papes*, et met la dernière main à une satire contre les romantiques. Le courageux académicien travaille également à ses *Mémoires d'outre-tombe*. Cette dernière œuvre promet de piquantes révélations aux futurs historiens.

Le roi Victor-Emmanuel vient d'instituer une médaille commémorative des guerres de l'indépendance et de l'unité de l'Italie, de 1848, 1849, 1859, 1860 et 1861.

La médaille sera en argent, aura 32 millimètres de diamètre et portera, d'un côté l'effigie du roi, avec la légende : *Vittorio Emanuele II, re d'Italia*, et de l'autre, l'emblème en pied de l'Italie couronnée, appuyée sur l'écusson de Savoie et entourée de la légende : *Guerra per l'indipendenza e l'unità d'Italia*.

Elle sera portée sur le côté gauche de la poitrine par un ruban formé de dix-huit raies verticales alternativement vertes, blanches et rouges.

La fille de Garibaldi, Teresita, vient de mettre au jour un superbe garçon. Le héros de Marsala a voulu qu'on donnât à cet enfant le nom de *Lincoln*, à titre d'hommage rendu au président américain qui a aboli l'esclavage.

C'est cette année qu'expire le délai de vingt ans, imposé par M. de Talleyrand à la publication des Mémoires de sa vie, qu'il a laissés sous pli cacheté.

Chronique Locale.

Nous mentionnons avec empressement le succès que vient d'obtenir un de nos jeunes compatriotes à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

M. Beignet, de Saumur, pensionnaire du Conseil général, élève de M. Constant Dufour, architecte, vient de remporter le troisième des prix décernés à son atelier pour l'ensemble des travaux de l'année 1864.

Pour donner à ces prix tous les gages possibles d'impartialité, ils sont décernés par une commission composée de cinq élèves élus dans chacun des neuf ateliers d'architecture, de sculpture et de peinture, qui composent l'Ecole des Beaux-Arts.

Cette mesure récente du Directeur qui préside lui-même la commission, avait été accueillie avec une vive sympathie, et nous sommes heureux que le nom d'un Saumurois soit sorti de la première épreuve aussi remarquable par l'émulation que par le nombre des concurrents, d'un nouveau mode d'élection.

De plus, par une distinction non moins honorable, M. Beignet a été chargé d'une mission à Madrid, pour s'y livrer à des travaux relatifs à son art.

Un événement déplorable est arrivé à Tours,

dans la brasserie de M. Roothan. Un ouvrier, domicilié à Lariche, était entré dans cet établissement pour parler à ses amis, lorsque, passant près d'une petite cuve remplie d'eau bouillante, il trébucha et tomba dans cette cuve. Il était en état d'ivresse. On courut à son secours ; mais malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a succombé le lendemain.

(Journal de Tours.)

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1865.

Les Propriétaires-Cultivateurs et Fermiers du canton de Saumur nord-ouest sont prévenus, qu'à l'occasion des concours de labourage et d'animaux domestiques, qui auront lieu dans leur canton en 1865, il sera décerné une prime de deux cents francs, accompagnée d'une médaille en vermeil, à celui d'entre eux qui sera reconnu, par le jury, avoir l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Ceux qui voudront concourir pour cette prime devront en adresser une déclaration écrite à M. le Secrétaire du Comice agricole avant le 1^{er} mai 1865. Cette déclaration devra contenir l'état sommaire des cultures de l'exploitation, des bestiaux qui y sont entretenus ainsi que la désignation de l'assolement qui y est suivi.

Les exploitations des concurrents seront visitées par un jury désigné par le Comice, du 20 mai au 1^{er} juin.

Le Président, L. DU BAUT.

Vu et approuvé, etc.

Idées pratiques sur la cavalerie

Par feu le général de division
C^{te} DE ROCHEFORT (1).

Un futur Saint-Cyrien consultait, en 1819, M. de Lameth, sur le choix qu'il aurait à faire à sa sortie de l'Ecole, entre l'infanterie et la cavalerie ; le général, pour toute réponse, lui conta l'anecdote suivante :

« Commandant, comme mestre de camp, une réunion de troupes à Lunéville, le général reçut la visite de l'abbé Delille, qui alors n'avait pas perdu la vue ; il le fit placer sur un cheval tranquille et le confia à un vieux dragon. A la fin du déjeuner qui suivit la manœuvre, déjeuner où figuraient des officiers de toutes armes, — « Eh bien, l'abbé, dit M. de Lameth, mettons ces messieurs d'accord, que préférez-vous, de l'infanterie ou de la cavalerie ? — Monsieur, répondit l'abbé, l'infanterie est la prose de l'armée, la cavalerie en est la poésie. »

Ce jugement me semble aussi sensé qu'obligeant pour les deux parties ; mais il ne terminera pas la discussion, qui durera autant que l'amour-propre lui-même.

(1) Un vol. in-8, chez Javard, éditeur, à Saumur.

Il serait plus sage, au lieu de chercher à amoindrir l'utilité et par suite le mérite de son concurrent, de chercher à augmenter sa propre valeur, quitte à jeter la conviction de la réussite réciproque dans l'esprit des contemporains et de la postérité, en faisant payer les frais à l'ennemi commun, au jour où s'ouvrira le champ de bataille, au lieu du champ de manœuvre.

De ce que la cavalerie serait la poésie de l'armée, ne concluons pas, nous cavaliers, que nous pouvons improviser ; bien au contraire.

Vingt fois, sur le métier, remettez votre ouvrage ; a dit le poète. C'est, avant la guerre, qu'il faut travailler ; plus tard, nous n'aurions, au plus, que le temps de nous repentir. Rappelons-nous, que, au jour du combat, pour un cavalier peu instruit, *son premier ennemi, c'est son cheval*. Cherchons à recueillir et à mettre en pratique pour former nos escadrons avec les jeunes gens que le tirage au sort nous envoie, les leçons des maîtres, venues jusqu'à nous par les soins de laborieux élèves, devenus aussi des maîtres, à leur tour.

Parmi ces derniers, un vient de disparaître, qui cumulait l'aptitude physique, le goût de l'équitation et l'instruction nécessaire à la propagation de la méthode ; j'ai nommé le général de Rochefort.

Je viens de lire un recueil de ses préceptes, colligés avec soin et grande intelligence de la matière. Ce volume sera bien placé dans la bibliothèque de tout militaire, quelle que soit l'arme à laquelle il appartienne.

Je vois, en effet, vers la page 99 du volume, plusieurs chapitres consacrés au tir de l'infanterie, et contenant de fort bons avis, profitables aux officiers de cette arme, qui n'auraient pas eu occasion de participer aux essais accomplis au camp de Châlons sous la direction du maréchal de Mac-Mahon.

Le général s'est naturellement occupé surtout de son arme, et après avoir décrit des manœuvres, qu'il considère comme manquant, parmi celles indiquées par l'ordonnance, il énonce une grande vérité, c'est que, pour un emploi tout d'élan, de vivacité, les manœuvres sont précédées de commandements interminables, dont il demande la réduction dans une grande proportion.

Il est un mouvement qui le séduit, qu'il a vu exécuter à Versailles, sous le commandement du général Korte, mouvement de parade et de guerre, et dont personne ne peut contester l'utilité, c'est la *contre-marche par pelotons*, le régiment étant en colonne serrée.

Au lieu d'un mouvement par files, pendant lequel les officiers cessent d'avoir leurs cavaliers dans la main, dans lequel avec une lenteur d'exécution désespérante *au trot*, les jarrets des chevaux sont plus fatigués qu'ils ne le seraient par une marche quadruple au galop, au lieu, dis-je, de ce mouvement par

files, il serait plus simple, plus prompt, de faire rompre par pelotons les escadrons de la colonne serrée ; ceux des n^{os} pairs exécutant leur mouvement du côté opposé à celui des n^{os} impairs et tous faisant front au commandement de leurs capitaines, conformément aux formations de colonne serrée.

Plus qu'aucun autre officier de l'arme, le général de Rochefort devait applaudir à la décision de S. Exc. le maréchal Randon, qui veut que le soldat de cavalerie, cuirassier ou chasseur, soit avant tout un cavalier. Aussi, après avoir collaboré avec zèle et une grande aptitude à la rédaction du *Travail individuel*, le général en retrace plusieurs mouvements destinés à assouplir le cavalier et le cheval à la fois, par des méthodes qui, en simplifiant l'instruction permettent de dresser, pour ainsi dire, l'un par l'autre, et réciproquement, les chevaux et les hommes débarrassés de la contrainte du ragg, de la pression qui y règne, de l'anéantissement des volontés, qui, dans les manœuvres, sont confondues en une seule, celle du chef.

Le *Travail individuel* est un grand progrès fait dans la cavalerie, et le général de Rochefort a écrit sur ce sujet des pages utiles et très-claraires.

Le général de Rochefort n'a pas la prétention de plus d'un instructeur qui construit un système d'équitation profitable à lui seul ; homme de sens et homme pratique, envieux de se rendre utile avant tout, il donne à la fin du volume des principes d'équitation, basés sur sa propre expérience, et appuyés sur l'expérience et le savoir d'équiers et de professeurs dont il cite le nom et les paroles.

C'est un bon livre comme vous voyez ; il est de plus écrit d'un bon style, simple, clair et correct. L'auteur est loué, c'est vrai, mais ce n'est pas par lui-même ; la plume amie qui a placé sa biographie en tête du volume a raconté la vie du général, vie formée d'une longue série de travaux, ayant presque tous trait au métier, années d'études nombreuses, et entremêlées de campagnes de guerre, pendant lesquelles M. de Rochefort a prouvé qu'un bon prédicateur sait prêcher d'exemple.

Général D...

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

A la Chambre des communes et à la Chambre des lords, la question du Canada a amené des déclarations de la part de lord Palmerston et du comte Russell.

Les appréciations des deux ministres ne sont pas identiques. Lord Palmerston ne croit à aucun sentiment hostile de la part des Américains, tandis que le comte Russell ne se dissimule pas la malveillance du peuple des Etats-Unis à l'égard du Canada et de l'Angleterre.

Lord Palmerston reconnaît bien que le gouvernement anglais doit protéger le Canada

Immédiatement les portières s'enflammèrent ; le feu se communiqua aux vêtements des morts et des blessés couchés sur le seuil.

L'instant était favorable pour la fuite. Jean et Louis sortirent alors... Mais en ce moment, un coup de feu reuint, et Louis, frappé au front, tomba et roula du haut en bas de l'escalier.

Quant à Jean, il perdit la tête. Au lieu de marcher en avant, il rétrograda et rentra dans l'antichambre déjà envahie par la fumée et les flammes. Au bout de quelques secondes, le malheureux tombait asphyxié, aveuglé par la fumée.

Le coup de feu venait de l'escalier. Justin et Jeanne avaient voulu descendre par le perron ; mais en chemin ils avaient rencontré les deux hommes que le vicomte avait housculés. Ces hommes s'étaient armés, et l'un d'eux, reconnaissant son adversaire, avait fait feu. Mais le coup avait dévié, et la balle, au lieu d'atteindre le vicomte, alla frapper le pauvre Louis Raimbaud.

Justin bondit et fracassa d'un coup de hache la tête du meurtrier.

L'autre, qui se trouvait quelques degrés plus bas, prit mieux son temps. Au moment où, franchissant plusieurs marches, Justin tombait aux côtés du ban-

dit, la hache levée, celui-ci s'effaça en se baissant ; Justin, lancé, fit un faux pas, et le misérable lui enfonça dans le flanc une longue pique.

Le sang jaillit presque sur le visage de Jeanne.

Rendue furieuse, elle fondit sur l'assassin, et, avant qu'il eût pu se mettre en défense, elle lui brisa l'épaule d'un coup de pistolet.

Le bruit qu'elle entendait derrière elle lui fit tourner la tête vers le haut de l'escalier. Elle aperçut alors les flammes qui dévoraient déjà l'antichambre. Les assassins, ne pensant qu'à leur propre sûreté, fuyaient, poursuivis par l'incendie qui s'étendait avec une rapidité extraordinaire.

Cette circonstance sauva Jeanne. On se rappelle que la jeune fille avait revêtu des habits d'homme ; elle fut bien vite confondue avec les fuyards et put sortir enfin de l'hôtel sans être reconnue, ni même remarquée ; mais elle n'eut pas fait quelques pas dans la rue, qu'à bout de forces, elle s'évanouit. En proie à une fièvre ardente, elle fut relevée par des gens hospitaliers, qui la gardèrent pendant plus d'un mois entre la vie et la mort.

Quand elle fut définitivement hors de danger, elle apprit que l'hôtel de Parsfell avait été brûlé de fond en comble et que les corps des victimes avaient été

jetés dans la fosse commune.

Jeanne était ruinée. Cette nouvelle l'accabla. Ce n'était pas qu'elle redoutât la misère pour elle ; mais elle songeait à la fille de Justin.

Et d'abord, comment la retrouver ? Comment, sans argent, faire les démarches nécessaires ; et, si elle réussissait, comment la faire vivre... comment l'élever ?

Le moment n'était pas favorable aux réclamations d'héritage laissés par nobles. La pauvre fille était désolée. Enfin, mettant sa confiance en Dieu, elle offrit, pour commencer, de s'associer au travail des honnêtes ouvriers qui l'avaient recueillie. Elle fut acceptée. Puis elle s'occupa de retrouver sa nièce.

Nous ne dirons pas combien de démarches, de fatigues, de recherches, de sacrifices, furent inutiles ; qu'il suffise de savoir que cette enquête, rendue si difficile par les événements politiques de l'époque, dura plusieurs années.

Jeanne de Parsfell avait fini par perdre courage, quand une inspiration tardive lui vint.

Quelques années s'étaient écoulées ; Robespierre était mort ; les choses commençaient à marcher à peu près régulièrement, elle eut alors l'idée de visiter un à un tous les registres de l'état civil, depuis 1789.

Comme on le pense bien, il y avait eu bien des lacunes dans les inscriptions des naissances et des décès ; mais enfin, on pouvait raisonnablement conserver quelques espérances de ce côté.

Puissamment secondée par quelques amis qui s'étaient intéressés à elle, après de longues et minutieuses recherches, elle eut enfin un indice.

Voici ce qui était arrivé :

Au lieu de recevoir la visite des deux valets du prince, selon qu'il avait été convenu, les ouvrières qui avaient recueilli l'enfant apprirent dans la journée l'incendie de l'hôtel.

On sait que Louis les avait instruites des principaux détails relatifs à la famille de l'enfant ; elles prirent la précaution d'écrire une courte relation des événements, et quand le calme fut un peu revenu, quand il n'y eut plus de danger sérieux à parler des nobles, c'est-à-dire après la mort de Robespierre, elles allèrent faire leur déclaration à la municipalité, et sur les registres la constatation de la naissance de l'enfant de Justin fut légalement enregistrée ; on y ajouta un procès-verbal détaillé et tout fut dit.

(La suite au prochain numéro.)

